

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1001

présenté par
M. Maillard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 73 QUATER, insérer l'article suivant:

Mission « Travail et emploi »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.